



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 JUIN 2019

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VŒU

**Vœu de soutien à l'association "Nous voulons des
coquelicots"**

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	25
Absents représentés	16
Absents excusés	2
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 juin 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS (à partir du CRDB et jusqu'au vote du point 2.2), M. PRAT, Mme WOJCIECHOWSKI, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI (à partir du vote du point 1) adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, M. SEBKHI (à partir du CRDB et jusqu'au vote du point 1), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA (jusqu'au vote du point 1), M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD (à partir du vote du point 2), AUBRY (à partir du vote du point 1), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme. PAURON (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. HEFAD,
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par Mme, MISSLIN,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,
Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,
Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SEBKHI (à partir du compte-rendu des débats), et par Mme MACEDO (à partir du vote du point 2.1),
M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par M. PRAT (à partir du vote du point 2),
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (à partir du vote du point 1),
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme ANDRIA,
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (jusqu'au vote du point 1),
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (à partir du vote du point 2.1).

ABSENTS EXCUSES

M. BELABBAS, adjoint au Maire (à partir du vote du point 3),
Mme PIERON, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

ABSENTS NON EXCUSES

Mme APPOLAIRE, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 1),
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme WOJCIECHOWSKI ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 8 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

VŒU

« Nous voulons des coquelicots »

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts

ADOPTE le vœu suivant :
à l'unanimité

Animé par un collectif de citoyens, « Nous voulons des coquelicots » est l'appel lancé par le journaliste Fabrice Nicolino et le porte-parole de l'association Générations Futures, François Veillerette. Son objectif est de faire interdire, en France, l'usage des pesticides de synthèse.

Cet appel entre en résonance avec les alertes de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Ce « GIEC » (groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat) de la biodiversité vient de publier le 6 mai dernier un rapport qui annonce de manière abrupte « qu'une seule espèce, l'Homme, menace la survie d'un million d'autres, soit une sur huit ».

Les causes sont multiples : déforestation, fragmentation des milieux, artificialisation des sols, surexploitation. S'y ajoute un usage excessif des pesticides dont les impacts sont de mieux en mieux documentés.

En France, les réseaux de surveillance du centre national de recherche scientifique (CNRS), du muséum national d'histoire naturelle et de nombreux réseaux associatifs, confirment chacun de leur côté, les atteintes à la biodiversité.

Les populations d'oiseaux des champs ont chuté d'un tiers en à peine 15 ans, tandis que les populations d'insectes - abeilles et autres - déclinent vertigineusement.

Pour les scientifiques, la généralisation des néonicotinoïdes en 2008, insecticides neurotoxiques très persistants est en grande partie responsable de la disparition accélérée des insectes (et de celles et ceux qui s'en nourrissent).

Herbicides et insecticides sont également nocifs pour notre santé, à commencer par ceux qui les épandent.

Considérant que, partout dans le monde, des mouvements citoyens invitent les pouvoirs publics à accélérer et amplifier leurs politiques de sauvegarde de l'environnement.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires de synthèse pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, les voiries et autres lieux accessibles au public.

Considérant que depuis janvier 2019, les particuliers sont également soumis à cette interdiction.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine décide :

- d'apporter son soutien à l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » qui a pour objectif l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- Cependant si c'est une très bonne chose de lancer des alertes, cela ne saurait suffire compte tenu de l'expérience passée dans ce domaine. Nous invitons donc tous les partis politiques à transmettre aux députés français et européens, ainsi qu'aux sénateurs, une requête pour la création d'un centre européen de recherche sur les pesticides. Celui-ci devrait avoir des moyens significatifs, face à ceux des multinationales, et s'appuyer par exemple sur des financements de la Politique Agricole Commune, afin d'obtenir, enfin, des expertises et recherches publiques significatives et indépendantes.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 02 JUIL. 2019

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 JUIN 2019



Et après lecture,
Les Membres ont signé
(les signatures suivent)

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,
Pour le Maire, Agent communal délégué.